

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Décembre

LES SOUS

Le vote de la Chambre qui sanctionne la prohibition faite par le ministre des finances de l'usage en France de la monnaie de billon étrangère, ne satisfait que fort peu le public.

Cela se comprend. Le public, en fin de compte, supporte les conséquences d'un état de choses qu'il n'a pas créé, qui s'est créé tout seul, mais auquel pendant trop longtemps le gouvernement a prêté les mains. Car, c'est un fait. Pendant des années et des années, circulèrent librement chez nous les sous de toutes les nations européennes, dont le module est à peu près semblable aux sous de la France. Italiens, anglais, espagnols, personne ne prenait garde à la provenance des cinq ou dix centimes qu'il recevait.

Puis, tout-à-coup, après un simple avis affiché dans les bureaux de poste, un de ces avis officiels qui jamais n'arrivent en temps utile à la connaissance du public, l'Etat commença à refuser le billon étranger. Mais les grandes administrations l'acceptaient encore, certaines qu'elles étaient que, par un effet de la tolérance habituelle du trésor à leur égard, elles pourraient se débarrasser aisément de ce bronze devenu suspect.

Mais le trésor se montra rigide. Il traita les grandes administrations sur le pied des particuliers, et alors la crise commença. On sait ce qu'elle fut à Bordeaux, à Marseille, dans la plus grande partie des villes frontières et même à Paris. Le préjudice fut moins grand que la gêne, mais il y eut tout de même un préjudice.

La Chambre n'a pas cru pouvoir rétablir le *statu quo ante*, et en vérité, elle ne le pouvait pas. Le *statu quo ante* était une tolérance, or, une tolérance ne s'édicte pas. La Chambre se trouvait en présence d'une

situation illégale qui se compliquait d'une fraude. Tant que les sous étrangers étaient entrés normalement en France, par l'effet des échanges, ils ne pouvaient devenir une menace et on ne s'en était pas occupé. Mais des industriels peu scrupuleux s'étaient vite rendus compte de l'avantage énorme qui pouvait résulter pour eux de l'introduction délictueuse de sous achetés au prix du kilogramme du cuivre, et repassés chez nous, pour leur valeur fiduciaire.

Ils revendaient ainsi dix francs ce qu'ils avaient payé vingt centimes ou, si l'on préfère, cinquante centimes, en y comprenant la frappe et le transport. Le bénéfice était d'importance.

L'affaire Tremblé fit découvrir le pot-aux-roses, et montra aux faux-monnayeurs ce qu'ils avaient à faire. Le tort de l'Etat, en tout ceci, est de n'avoir pas pris immédiatement les mesures nécessaires pour réprimer d'abord, pour prévenir ensuite la fraude. Il fit le mort, se contenta de surveiller les douanes, ne mit pas en garde le public. Celui-ci continua d'accepter le billon étranger, avec d'autant plus de facilité, que le billon français n'était pas assez abondant pour satisfaire aux exigences du commerce. Car là est le comique de l'histoire : l'Etat comptait sur l'appoint du billon étranger et ralentissait la frappe du billon français. De sorte que le retrait subit des sous étrangers a déchaîné une véritable crise commerciale.

Il est surprenant que personne, dans la discussion qui vient d'avoir lieu, n'ait indiqué à cet état de chose, le véritable remède, qui est la substitution de la monnaie de nickel à l'incommode monnaie de bronze.

Je ne veux pas parler ici des avantages pratiques de la monnaie de nickel, dont on assure que la création est à peu près décidée. Mais il est évident que si cette monnaie avait existé chez nous, comme elle coûte plus cher que le cuivre, l'invasion ne se fût pas produite.

Il faut espérer que ce nouvel avantage fera hâter la mise en circulation de cette

monnaie peu volumineuse, propre, presque sans poids, dont les Hollandais, les Suisses, les Belges et les Allemands se montrent fort satisfaits. Nous souhaitons que la nouvelle effigie, gravée par M. Daniel Dupuis, fasse son apparition sur un type de monnaie qui ne rappelle en rien l'ancien, dont nous ne connaissons que trop les inconvénients.

A. BERNIER.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} décembre

SEANCE DU MATIN

Le budget de la Légion-d'Honneur

La Chambre arrive au budget spécial de la Légion-d'Honneur.

Un seul amendement sur ce Budget, celui de M. Jourde, ayant pour but d'augmenter le chapitre 9, relatif au traitement des médaillés militaires, de 10,500 francs, pour donner à un certain nombre de médaillés militaires, proposés sur le champ de bataille et qui n'ont reçu la médaille qu'en 1872, après avoir quitté le service actif, le traitement réglementaire.

Accepté par la Commission et le gouvernement, cet amendement a été adopté.

Le budget de la Légion-d'Honneur a été voté sans autre modification.

Le Budget du Commerce

M. Plichon demande au Ministre du Commerce quelles mesures il compte prendre pour développer la consommation du charbon français dans la marine marchande et assurer le paiement des droits des charbons anglais dans nos ports.

Il s'étonne de la préférence que la marine de l'Etat accorde aux charbons anglais sur les nôtres, qui sont d'une égale qualité.

S'il était vrai, ajoute-t-il, que la marine ne peut pas brûler nos charbons, qu'arriverait-il à nos paquebots le jour où ils n'auraient plus de charbons de Cardiff ? Ils seraient donc complètement immobilisés ?

M. Boucher, ministre du Commerce, répond que le gouvernement désire, lui aussi, voir se développer la production des houilles françaises. Il affirme que la marine de guerre se fournit presque exclusivement en houilles françaises ainsi que nos grandes Compagnies de navigation. Le Ministre du Commerce fera tous ses efforts pour favoriser la consommation des charbons français.

M. de Ramel se plaint des tarifs de faveur qui

sont accordés par les Compagnies de chemins de fer aux charbons anglais ; de plus, les Anglais déposent gratuitement leurs charbons sur le quai, tandis que les charbons français doivent louer le terrain sur lequel sont constitués les dépôts ; il demande la raison de cette inégalité de traitement.

M. Boucher, ministre du Commerce, reconnaît le bien fondé de cette observation ; il étudie la question d'accorder aux charbons français des dépôts gratuits, et pense pouvoir résoudre le problème à bref délai.

M. Charles Roux, rapporteur, dit qu'à Marseille on n'a jamais refusé d'emplacements gratuits aux charbons français.

M. Lemire constate avec regret la décadence de notre marine marchande, à qui cependant l'Etat accorde plus de 11 millions de primes ; il dépose une motion invitant le gouvernement à étudier les moyens de lui venir en aide.

La séance est levée à onze heures trente-cinq et renvoyée à deux heures et demie.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Chambre adopte par mains levées le chapitre 9 du Ministère des Affaires étrangères, augmenté de 40,000 francs, conformément aux propositions de la Commission, et reprend la discussion du budget du Ministère du Commerce.

Elle adopte la motion de M. Lemire, acceptée par le gouvernement, et qui est ainsi conçue :

La Chambre invite le gouvernement à faire étudier par une Commission spéciale les moyens de venir en aide à la marine marchande.

La Chambre passe ensuite à la discussion des chapitres.

M. Vaillant soutient un amendement au chapitre 1^{er} tendant à organiser au Ministère du Commerce une direction, Conseil supérieur d'office du travail.

M. Boucher, ministre du Commerce, repousse l'amendement, qui aurait pour effet de préparer la création d'un Ministère du Travail, rouage parfaitement inutile.

Malgré les protestations de M. Vaillant, qui fait observer que le Ministère du Travail existe dans de nombreux pays et même dans la Nouvelle-Zélande, l'amendement n'est pas adopté.

Pas d'observations sur les sept premiers chapitres. Sur le chapitre 8 (Ecoles nationales d'arts et métiers), M. Bourret demande une augmentation de 10,000 francs, en vue d'assurer l'institution d'un cours d'électricité dans ces écoles.

M. Georges Berger fait observer que l'enseignement de l'électricité est déjà donné dans nos écoles d'arts et métiers.

M. Boucher, ministre du Commerce, reconnaît la nécessité de renforcer cet enseignement, mais

comme de Limeray, — sur ton conseil, — s'est décidé à confier la direction de sa maison et la garde de son enfant à une femme. Tu ne pouvais faire un meilleur choix. Nulle mieux qu'elle, j'en suis certain, ne remplirait avec autant de dévouement ces délicates fonctions. Encore merci pour elle et pour moi !

— Et moi de mon côté, mon vieil ami, je te suis reconnaissant de l'être employé, comme tu l'as fait, auprès de Mme Desormes pour la décider, répliqua le docteur.

— L'abbé, dans ce cas, a droit à la plus grosse part de la gratitude, car ses sages conseils ont été pour beaucoup dans l'acceptation de Mme Desormes.

— Mme Desormes est en effet venue à plusieurs reprises me consulter sur l'offre qui lui était faite, reprit l'abbé Nortier. Etant donnée l'honorabilité de M. le comte de Limeray, mes conseils étaient des plus faciles...

— Aussi ne vous en êtes-vous pas tenu aux simples conseils. Vous avez trouvé moyen de vaincre une difficulté devant laquelle j'avais échoué, dit M. Hersent.

— Comment cela ? demanda Nortier.

— Lorsque je fit part à Mme Desormes des propositions du comte de Limeray, je dois dire qu'elle ne les accepta pas tout d'abord avec l'empressement que j'espérais. Non pas à cause du genre d'emploi qui lui était offert... la courageuse femme aurait accepté, j'en suis convaincu, des fonctions bien plus modestes. Je trouvais en elle certaines réticences que je ne puis m'expliquer.

La grande notoriété du comte, sa noblesse, sa fortune semblaient l'effrayer. Elle aurait préféré, me dit-elle, une place dans un milieu moins élevé. Je lui répondis ne lui représentant qu'elle ne pouvait espérer une existence plus simple que celle que l'on menait au château

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 12

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

V

Whist et manille.

— Ne criez donc pas comme ça, vous autres, clama Rigaut, et laissez-moi m'expliquer. Si je ne lâche pas le notaire, c'est que sans doute j'espère à un moment donné, y trouver mon compte et le vôtre... vous imaginez-vous que je consente à singer le farbin pour mon plaisir.

— Alors tu as quelque chose en vue, demanda Budaille... ?

— Certainement... et, si je ne me trompe pas, avant peu je le prouverai que Pierre Rigaut n'est pas si ramolli que tu veux bien le dire.

— Ça sera long ?

— Ah ! dame ! le bon Dieu n'a pas fait le monde en un jour...

De nouveaux grognements parmi les assistants, eurent le don de faire sortir une seconde fois l'orateur de son calme.

— A ! ça, triples brutes, vous taisez-vous ! Après tout, si vous ne voulez pas avoir confiance en moi... y a rien de fait... je romps l'association... Peut-être vous en repentirez-vous un jour...

— Allons, ne te fâche pas, ces messieurs ont peut-être quelque raison d'être un peu nerveux, dit Budaille... ils ne te connaissent pas comme moi qui t'ai vu à l'œuvre. Je prends donc sur moi de t'accorder le délai que tu nous demandes. Vous m'entendez, vous autres, je réponds de Rigaut.

— Est-ce convenu ? demanda celui-ci.

— Du moment que Budaille le veut, répliquèrent deux ou trois des récalcitrants...

— Dans ce cas, laissez-moi faire et ne m'en demandez pas davantage pour le moment... Je travaille dans l'intérêt général, c'est tout ce que je peux vous dire...

— Comment es-tu de la maison, demanda vivement Budaille, en saisissant un jeu de cartes sur la table...

— Manille et maillon, répondit Pierre Rigaut à la réplique...

Ce brusque changement dans la conversation avait pour cause l'entrée inopinée de deux consommateurs inconnus dans le Salon des Ministres.

VI

La revanche du docteur Noris.

Un mois après les divers incidents relatés au précédent chapitre, M. Hersent, l'abbé Nortier et le docteur Noris, se trouvaient réunis, après dîner, dans le salon du notaire, occupés, selon leur habitude, à leur partie de whist.

Cette fois, la chance, si funeste au médecin la soirée précédente, semblait avoir tourné tout à fait en sa faveur. Déjà victorieux dans ses deux premiers *melts*, il venait de couronner son triomphe, en infligeant un *shelème* savamment conduit à ses deux adversaires.

a demande de M Bourret est prématurée. En effet, avant de voter des crédits, il faut que le Conseil supérieur de l'enseignement technique ait donné son avis sur les programmes de cet enseignement ; il faut constituer des laboratoires d'électricité, ce qui est délicat et demande un certain temps.

Cependant le Ministre espère qu'avec les fonds dont il dispose on pourra faire le nécessaire dans les Ecoles d'Angers et d'Aix, dans un délai relativement court.

SÉNAT

Séance du 30 novembre

Le Sénat, après avoir prononcé l'urgence, a abordé la discussion du projet de loi sur l'inscription maritime.

Cette loi, rédigée en 91 articles, a été votée dans le texte proposé par la Commission du Sénat, qui apporte quelques modifications de détail au texte voté par la Chambre.

Le Sénat a ensuite voté, après urgence déclarée, la loi relative à la prohibition des monnaies de cuivre et de billon étrangères.

La séance est renvoyée au lendemain.

INFORMATIONS

M. Félix Faure à la Cour de Russie

D'après une dépêche de St-Petersbourg, publiée par une agence anglaise, la visite de M. Félix Faure à la cour de Russie serait confirmée et aurait lieu au mois d'avril prochain.

Nous reproduisons cette information sous toutes réserves.

Affaire d'espionnage

Toulon, 30 novembre.

Le nommé G... représentant de commerce, arrêté sous l'inculpation d'espionnage, est le frère d'un avocat à la Cour d'appel de Paris. G... nie énergiquement faire de l'espionnage ; il déclare avoir agi imprudemment en transgressant les règlements relatifs à l'accès de l'arsenal.

Consistoire Secret

Rome, 30 novembre.

Ce matin, à dix heures, le Saint-Père a tenu un consistoire secret annoncé. Tous les cardinaux présents à Rome y ont assisté, sauf les cardinaux Satolli, Agliardi, Ferrata, Jacobini et Cretoni qui, n'ayant pas encore reçu le chapeau, en étaient exclus.

Le Saint Père a prononcé une allocution où il a déploré la situation faite à la papauté, sans aucune allusion particulière.

Le traître Dreyfus

La Libre Parole publie aujourd'hui divers documents tendant à prouver que ce n'est pas Dreyfus qui est à l'île du Salut :

« L'individu qui est là-bas, raconte gravement notre confrère, a pour le moins sept à huit ans de plus que Dreyfus ; il a un faciès de Juif : c'est le seul point de ressemblance qu'il ait avec le traître. Quant à l'ex-capitaine, il aurait été vu à Bruxelles. »

L'amiral Avelane

On lit dans le Nord :

Le Messager officiel de l'Empire russe publie

de Limeray, lui faisant un portrait exact du comte, de ses goûts et de son caractère en harmonie parfaite avec la modestie de sa vie. J'avais enfin réfuté une à une toutes ses objections, quand je me buttai au dernier moment contre une raison de refus qui me laissa sans réponse. Mme Desormes, par un sentiment de pudeur, ne voulait consentir, à aucun prix, à habiter le château avec le comte de Limeray, jetné et veuf, vivant seul avec son enfant. A ce moment, Noris, je crus que nos propositions en resteraient là.

— Et c'est l'abbé qui trouva le moyen d'aplanir cette difficulté ?

— Sans beaucoup de mal, répondit le prêtre. Je me rappelai que j'avais connu jadis à Paris un brave ecclésiastique qui est, depuis de longues années déjà, titulaire de la cure du petit village de Limeray. Je savais qu'il vivait là avec sa vieille mère. Je lui écrivis pour savoir s'il pourrait donner asile à Mme Desormes et son enfant. Il me répondit que le presbytère était vaste et que sa mère serait heureuse d'y recevoir l'enfant et la mère dont je lui parlais en des termes élogieux. Des lors Mme Desormes n'avait plus de raisons pour refuser les propositions de M. Hersent. Quant à moi, je fus très heureux de cette occasion qui me permit de reconnaître bien faiblement l'inépuisable charité de Mme Desormes pour mes malheureux.

— Tu vois, Noris, que j'avais raison de te dire que c'était l'abbé surtout que tu devais remercier ; sans lui, tu n'aurais probablement pas accompagné Mme Desormes à Limeray.

— Monsieur désire-t-il que je serve le thé ? demanda Pierre Rigaut, qui entra sur ces entrefaites, portant un plateau :

un ukase impérial appelant l'amiral Avelane, chef d'état-major général de la marine, à remplacer auprès du conseil de l'empire, du côté des ministres et du Sénat, l'amiral Tirtoff, ministre actuel de la marine. Conformément à l'ordre impérial, l'amiral Avelane représentera désormais le ministre de la marine auprès du corps d'Etat.

Question importante

La Politique coloniale demande s'il est vrai que M. Chaudié ait donné des ordres pour faire admettre aux adjudications locales une maison d'Hambourg avec quatre maisons françaises.

Circulaire Confidentielle

Dans l'Intransigeant, Henri Rochefort publie une circulaire confidentielle qui aurait été adressée aux gouverneurs de province à Madagascar, leur enjoignant de considérer comme nul et non avenu l'arrêté abolissant l'esclavage.

La question d'Orient

On mande de Constantinople au Times : La confirmation, par décret du sultan, de la nomination de l'archimandrite Ormanian, au patriarcat arménien, augmente la confiance et fait espérer la continuation d'une politique de conciliation.

Les incidents de Carmaux

Le tribunal correctionnel d'Albi vient de condamner les nommés Boisson, Sudre, Teyseyre, et Viguier pour outrages et menaces à l'armée et à la gendarmerie : le premier à huit jours de prison, le second à quatre jours, le troisième à 25 jours, et le dernier à 8 jours ; une amende de 25 fr. est en outre infligée à Teyseyre.

Tous les députés socialistes sont repartis pour Paris.

MM. Calvignac et Passemar, ancien maire de Carmaux, ont été remis en liberté, tandis que M. Gidel, administrateur de la Verrerie ouvrière, a été arrêté pour coups et blessures.

M. Aucouturier, un des administrateurs de la Verrerie ouvrière, qui a frappé, avec M. Gidel, les républicains au cours du meeting de dimanche, a été également arrêté.

Mise en liberté de M. Chauvin

Albi, 1^{er} décembre

Après avoir eu officiellement connaissance du vote de la Chambre, M. Bertrand, procureur de la République, a conclu à la mise en liberté de M. Chauvin, député, conformément à l'article 14 de la Constitution.

Le tribunal a alors ordonné la mise en liberté de M. Chauvin et autorisé le ministre public à se pourvoir comme il appartient.

M^e Andouard, avocat du verrier Douat, poursuivi pour avoir riposté aux coups de canne que lui portait M. Chauvin, a demandé, à raison de la connexité des faits, la mise en liberté provisoire de son client.

M. Bertrand, procureur de la République ayant conclu dans ce sens, le Tribunal a fait droit aux conclusions de M. Andouard.

A la sortie de l'audience, les verriers d'Albi, massés à la porte du Palais de Justice, acclament MM. Jaurès et Chauvin et se répandent en ville en chantant.

— Laissez le plateau, je servirai moi-même, répondit le notaire. Débarrassez seulement la table de jeu.

Silencieux, comme il convient à un domestique bien stylé, l'oncle d'Angèle se mit à ranger lentement les cartes et les fiches de nacre du jeu de whist.

Le docteur Noris, auquel son ami Hersent venait d'apporter une tasse de thé, reprit alors en s'adressant à l'abbé :

— Certes oui, l'abbé, je vous remercie, et du plus profond de mon cœur. Vous ne pouvez pas vous imaginer quelle déception vous m'avez évitée... Le refus de Mme Desormes, c'était l'écroulement de tous mes plans...

— Tes plans... quels plans ? demanda distraitement le notaire occupé à servir l'abbé Nortier.

Sans répondre, le vieux docteur continua :

— Ainsi donc, Mme Desormes habitera momentanément le presbytère de Limeray.

— Sans doute, puisque c'est à cette seule condition qu'elle a accepté d'être gouvernante de M. le comte de Limeray... Tous les jours elle viendra au château...

— Et le soir, jusqu'à nouvel ordre, elle regagnera la cure...

— Ah ça !... qu'est-ce que tu veux dire, Noris, avec tes momentanément, et jusqu'à nouvel ordre... As-tu fini de parler par égnimes ?

D'un clignement d'yeux significatif, le médecin indiqua le domestique qui achevait sans bruit le rangement de la table de jeu.

— C'est fini, n'est-ce pas ? dit le notaire.

Toujours très correct, Pierre Rigaut comprit qu'il devait se retirer. Sans mot dire, il traversa le salon et disparut par la portière baissée, derrière laquelle, toujours en domestique bien stylé, il s'arrêta, pour prêter

La proclamation du général Gallieni

Voici le texte de la proclamation du général Gallieni aux habitants de Madagascar :

« Moi, général Gallieni, résident général par intérim de la République française à Madagascar, fais connaître à tous les habitants de l'île ce qui suit :

» De nombreux habitants sont en rébellion contre le gouvernement établi, de hauts personnages du gouvernement malgache et de la cour d'Emyrne ont favorisé et favorisent encore l'insurrection et le brigandage.

» Il en résulte que les honnêtes gens et les travailleurs ne peuvent plus en paix cultiver leurs terres et se livrer au commerce. Le peuple est trompé par les chefs qui excitent au fahavalisme, tandis que les chefs coupables étaient jusqu'ici, à l'abri de la répression.

» J'entends que ces faits cessent et que tous, grands comme faibles, rentrent dans le devoir.

La justice est égale pour tous et le gouvernement de la République française vient d'en donner la preuve en abolissant l'esclavage.

» Les anciens esclaves devenus libres seront traités avec la même bienveillance que les nobles qui se conduisent honnêtement. Les nobles, s'ils se conduisent mal, seront punis avec la même sévérité que les bourgeois et les ouvriers.

» Je n'ai pas hésité à punir de hauts fonctionnaires convaincus d'avoir excité à la révolte et je continuerai à agir avec la même rigueur tant que l'ordre ne sera pas complètement rétabli.

» C'est ainsi que le conseil de guerre (tribunal français), dans sa séance du 12 octobre 1896, a condamné à mort Rainandriamanandry, 15, honneur, pour complicité avec les rebelles de la province dont il était le chef incontesté, et hostilité à l'égard de la France.

» Je me bornerai à prendre des mesures administratives à l'égard de la princesse Ramasin-drazana, parce que c'est une femme.

» J'ai décidé de plus que les biens des condamnés seraient confisqués. D'autres condamnations analogues seront prononcées jusqu'à ce que le pays soit calme, dans l'intérêt des honnêtes gens et des travailleurs.

» GALLIENI ».

Caporaux anarchistes

Toulon, 2 décembre.

Des menées anarchistes viennent d'être découvertes au 111^e régiment, en garnison à Toulon, caserne Gouvion-Saint-Cyr.

Un caporal de ce régiment, qui soutenait devant son sergent une thèse absolument subversive, a été mis en prison.

On a trouvé dans son paquetage des publications anarchistes cachées, et notamment une formule de chimie pratique traitant principalement de la fabrication et de l'emploi des explosifs.

M. le colonel Didier, en tournée à Draguignan, a été prévenu. On attend son retour pour fixer la suite à donner à cette affaire.

Le caporal du 111^e de ligne, mis en prison par suite de ses agissements anarchistes, se nomme Pevet.

Ses théories avaient fini par convaincre deux autres caporaux du même régiment, Fortier et Graziani, qui sont également sous les verrous.

Il paraîtrait que le caporal Pevet, l'instigateur de cette affaire, aurait été signalé pour ses idées exaltées au moment de son incorporation.

On assure qu'il faisait quelquefois des conférences à Lyon, sur l'anarchie.

une oreille attentive à la fin de la conversation qui paraissait l'intéresser au plus haut point.

Lorsqu'ils furent seuls, Hersent, que les sous-entendus de Noris intriguaient, s'empressa de reprendre à partie son ancien camarade de collège :

— Ah ça ! je suppose que maintenant rien ne t'empêchera plus de causer autrement que par charades... Je ne sais si l'abbé est fort en l'art de deviner les rébus, moi j'y suis tout à fait inhabile... Tu vas donc me faire l'amitié de l'expliquer clairement, je ne te dirai pas à livre ouvert, mais à cœur ouvert...

— Allons, ne te fâche pas, je croirais que ma veine insolente de ce soir au whist t'a laissé quelque humeur ! répliqua le docteur en riant. S'il en est ainsi tant pis pour toi, car je ne m'en tiens pas à cette seule revanche, comme tu vas voir.

— Tu as une seconde revanche à prendre, dis-tu ?

— Oui, et une revanche qui me sera d'autant plus agréable que vous n'en conserverez, ni vous mon cher abbé, ni toi, Hersent aucun dépit. Chose rare, le triomphe du vainqueur sera doux aux vaincus.

— T'expliqueras-tu à la fin ? fit le notaire, que toutes ces tergiversations impatientaient.

— Sans plus tarder. Tu te souviens du parallèle que nous établissons, le mois passé, entre les deux situations de Mme Desormes et du comte de Limeray. Selon toi, mon amitié me poussait à assombrir outre mesure l'existence réservée au comte, et tu me fis comprendre qu'en définitive l'horizon s'ouvrait bien plus noir devant Mme Desormes. Je m'inclinai devant la justesse de ton raisonnement. Mais, pour avoir été battu dans ce premier engagement, je n'en étais pas plus content. Il me fallait une revanche, et celle-ci, je ne pouvais la trouver

Entre Belges et Français

Laon, 1^{er} décembre.

Une bagarre terrible a éclaté hier dans la cantine de la fabrique de sucre de Puisieux, près de Laon, entre des ouvriers belges et français.

Trois Français et trois Belges sont blessés de coups de couteau ; un Français, Aimé Bléry, de Gizey, a le crâne fendu et ne passera pas la nuit ; les autres sont plus ou moins grièvement blessés.

Le Parquet et la gendarmerie sont sur les lieux.

Les Belges ont été renvoyés à cause de l'effervescence qui régnait dans le pays.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 28 novembre

(Suite)

M. Cagnac, à propos du budget primitif de 1897, a demandé de présenter quelques observations sur le chapitre 5 des recettes diverses article 29 (droits de visite des femmes soumises) et sur le chapitre premier des dépenses, article 26 (dispensaires, traitement du médecin).

M. Cagnac dit que, vu les cas nombreux de contamination, il serait à désirer que les visites du médecin soient plus fréquentes et que si la charge est trop lourde pour un seul, il lui soit donné un adjoint.

Sur le rapport de M. Delpont, le conseil donne un avis favorable au budget de l'hospice, se soldant par 170.976 fr. 50 de recettes et de dépenses.

M. Périès rapporte ensuite le budget du collège des jeunes filles de Cahors pour 1896 1897. Les recettes de ce budget se décomposent de la manière suivante :

Rétribution collégiale, 5,470 fr. ; report de l'exercice précédent, 499 fr. 50 ; subvention accordée par la ville pour les dépenses prévues, 9,000 fr. ; subvention accordée par l'Etat, 9,000 fr. ; subvention communale pour compléter la rétribution collégiale prévue par le traité constitutif, 1,120 fr. 50. — Total 25,000 fr.

La commission propose de fixer l'externat de l'école enfantine à 2 fr. et l'externat surveillé à 3 fr. par mois et de fixer pour les autres catégories d'élèves le taux de la surveillance des externes à 2 fr.

Dès lors, les externes surveillés paieraient pour les dix mois scolaires :

Ecole primaire, 70 fr. ; première période d'enseignement secondaire, 90 fr. ; deuxième période d'enseignement secondaire, 110 fr. — Le conseil adopte.

Sur le rapport du maire, rapporteur, le conseil décide que la ville contribuera pour moitié aux dépenses du mobilier neuf du lycée de Cahors, mais en demandant au ministre que le terrain où se trouve la bibliothèque communale devienne propriété de la ville.

Le conseil décide, en conséquence, qu'un emprunt de 40,000 francs sera contracté pour le paiement de ce mobilier.

Délégués sénatoriaux

Larroque-des-Arcs. — Roux Louis. Suppléant, Guischart Jean-Baptiste.

que dans la solution du problème que tu me posas alors comme conclusion à tes arguments.

— Problème que tu as en partie résolu, puisque, grâce à ton intervention auprès du comte de Limeray, Mme Desormes est dorénavant à l'abri des ennuis de la vie.

— L'abbé et toi m'y avez aidé...

— L'idée première est de toi. Aussi, si c'est là la revanche que tu embionnes, l'abbé Nortier et moi, nous sommes prêts à proclamer ta victoire...

— Merci, mais elle ne me satisfait pas... Je la veux plus complète...

— Alors, c'est de l'ambition.

— Une ambition bien placée que vous m'aidez à réaliser, j'en suis convaincu.

— Je vous suis acquis d'avance, docteur, fit l'abbé Nortier.

— Quand à moi, je m'allie d'ores et déjà avec mon vainqueur, ajouta M. Hersent.

— S'il en est ainsi, la réussite est certaine. Ecoutez-moi donc attentivement. Nous sommes en présence de deux existences brisées par un pareil malheur. D'un côté, le comte de Limeray, aussi noble de race que de caractère ; de l'autre, une sainte et digne femme, Mme Desormes. Tous deux ont souffert la même souffrance, leurs cœurs saignent de la même douleur. Pourquoi n'essaierions-nous pas de réunir, par un lien indissoluble, ces deux êtres frappés par la même fatalité ?...

(A suivre.)

Arcambal. — Girma Eugène; Cayla Baptiste. Suppléant, Delheil Antoine.
Castelnau. — Feyt Gustave, Mazelié Jules, Gramond Jean, Laques Antoine, Bismes Louis, Dayma Alexis. — Suppléants, Delbosc Antoine, Vilas Jean-Baptiste.
Catus. — Cambornac Louis, Baldy Emile. Suppléant, Lagaspie Jean-Baptiste.
Françoulès. — Faurie Théophile, Garrigues Louis. Suppléant, Cassant Alain.
Gigouzac. — Roques Charles. Suppléant, Relhié Jean-Pierre.
Lherm. — Chatain Fabien, Latroucherie A. Suppléant, Rozières Jules.
Calvignac. — Theil Jules, Peyre Isidore. Suppléant, Bru Séraphin.
Cénévières. — Couderc Edouard, Couderc Louis. Suppléant, Garrigues Cyprien.
Concots. — Ausset Jean, Bach Gustave. Suppléant, Terrisse Marcelin.
Lugagnac. — Bach Jean-Baptiste. Suppléant, Calmels Jean-Baptiste.
St-Martin-Labouval. — De Vezelles Antoine, Andissac Paulin. Suppléant, Thalamas Auguste.
Albas. — Pagès-du-Port, Mourguès. Suppléant, Constant Paul.
Anglars-Juillac. — Chapt, Aladel. Suppléant, Boulzaguet Jean.
St-Vincent. — Vixès Jean-Pierre, Blandi Vincent. Suppléant, Fournié Julien.
Sauzet. — Vincens Henri, Laborie Pierre. Suppléant, Rougier, percepteur.
Villesègue. — Bouscat François, Lasbouyguas Antoine. Suppléant, Dufaur François.
Belmontet. — Lespinet Isidore. Suppléant, Lagard Jean.
Nuzéouls. — Talayssat Jean-Pierre. Suppléant, Bourdarie Stanislas.
St-Médard. — Bourdarie Joseph. Suppléant, Relhié Jean.
Cazals. — Calmeilles Charles, Vidilles Louis. Suppléant, Lagarde Adolphe.
Prayssinet-le-Gélat. — Béral Eloi, Paillié Raymond. Suppléant, Delrieu Pierre.
St-Caprais. — Florenty Antoine. Suppléant, Delmas Guillaume.
Cieurac. — Delheil Antoine, Sabrié Baptiste. Suppléant, Cubaynes.
Labenque. — Guilhem Louis, Laporte Isidore, Ausset Alexis. Suppléant, Guillard A.-Pierre.
Cabrerets. — Conquet Antoine, Rouquié Edouard. Suppléant, Bras Pierre.
Lauzès. — Lalo Amédée. Suppléant, Piganol Vincent.
Lentillac. — Courdès Jean-Isidore. Suppléant, Bories Joseph.
Nadillac. — Grimal Léon. Suppléant, Sudrès Basile.
Montcuq. — Boudou Louis, Bénays Ernest, Calassou Clément. Suppléant, Lagard Joseph.
St-Croix. — Delprat Antoine. Suppléant, Bontet Jean-Pierre.
Lagardelle. — Capmas Isidore. Suppléant, Dulac François.
Mauroux. — Borderon Guillaume, Cuquet Alfred. Suppléant, Esquieu Maurice.
Pescadoires. — Dulac Conte. Suppléant, Delard Louis.
Prayssac. — Pardes Jean, Berrié Pierre, Mousset Louis. Suppléant, Maratuech Léon.
Soturac. — Rigoula Pierre, Denuc Germain. Suppléant, Lassaque Joacim.
Bouziès. — Crocq Raymond. Suppléant, Rouquié Antoine.
St-Cirq-Lapopie. — Garrigues Amélie; Mouliérat. Suppléant, Décremps Jean-Baptiste.
St-Géry. — Dablanc Justin, Roques Jean-Pierre. — Suppléant, Espéret.

Commission Départementale

Séance du 30 novembre

Présents : MM. Iscard, président ; Lapara, Longpuech, Delport et Relhié, secrétaire. Absents : MM. Pradines et Cocula, excusés.
 M. le Préfet assiste à la séance.
 1. Assistance médicale gratuite. — Règlement et répartition du crédit de 29,000 fr. Approuvé.
 2. Vieillards et infirmes secourus à domicile, dépenses du 3^e trimestre 1896. Approuvé.
 3. Concots, Francoulès, Molières, Le Roc, Luzech, acquisition d'immeubles pour installation de l'école de filles. Classement : 1. Molières, 2. Francoulès, 3. Concots, 4. Le Roc, 5. Luzech, avec avis favorable de la demande d'abandon de rabais.
 4. Douelle. — Construction d'un puits. Accordé 80 francs.
 5. Floressas. — Réparation à un puits. Accordé 80 francs.
 6. L'hospitalet. — Réparation à la fontaine. Accordé 80 francs.
 7. Lamadeleine. — Réparation à la fontaine. Accordé 80 francs.
 8. Perr. — Travaux communaux. Accordé 80 francs.
 9. Le Roc. — Mobilier scolaire, réfection. Accordé 125 francs.
 10. St-Géry. — Cimetière des Masséries. Accordé 150 francs.

11. Sabadel. — Mobilier scolaire. Accordé. 80 francs.
 12. Saint-Géry. — Ecole de garçons, citerne. Accordé 50 francs.
 13. Esclauzels. — Réparation à l'église. Accordé 60 francs.
 14. Maxou. — Réparation au clocher et à la sacristie. Accordé 100 francs.
 15. Libac. — Réparation au clocher. Ajourné pour complément de dossier.

Séance du 1^{er} décembre

La commission approuve le placement à domicile des vieillards infirmes ci-après :
 Sellier, de Goujounac ; Delpech, des Arques ; Mousset, de Grézels.
 La commission approuve l'avant-projet des chemins ci-après :
 N° 6 de Cavaignac ; n° 1 et 4 de Vayrac ; n° 4 de Labenque.
 Salviac. — Déclassement du chemin n° 5. Approuvé.
 Praysac. — Réparation aux chemins ruraux. Accordé 70 francs.
 Sénailiac. — Réparation aux chemins ruraux. Accordé 100 francs.
 Cremps. — Réparation à un chemin rural. Accordé 100 francs.
 Calvignac. — Construction d'un lavoir. Accordé 150 francs.
 Tabacs. — La commission fixe à 3 centimes le taux de la retenue pour la caisse d'assurances.
 Orphelinat d'Arnis. — La commission adopte les 3 demandes de placement.
 Recollement du mobilier. — M. Relhié est désigné.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni aujourd'hui à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :
 Francoulès. — Siège de l'école de Saint-Pierre-Liversou.
 Francoulès. — Ecole mixte de Saint-Pierre-Liversou : projet.
 Concots. — Acquisition d'immeubles pour l'installation d'une école de filles.
 Molières. — Construction d'une école de filles.
 Le Roc. — Ecole de filles : acquisition et appropriation.
 Saint-Cernin et Caniac. — Secrétariat de mairie.
 Gagnac. — Création d'une classe enfantine.

Mariage

Hier au soir a eu lieu le mariage civil de Mlle J. Labie, sœur de l'excellent receveur de l'hospice de Cahors et du bureau de bienfaisance, avec M. Roche, rédacteur à l'Assistance publique à Paris.
 Les témoins de la mariée étaient MM. :
 Baldy, médecin-major en retraite, maire de Catus ; Dr Relhié, ancien maire de Cahors.
 Pour le marié MM. :
 Roche, étudiant, son frère ; Pierre Pons, propriétaire.
 La cérémonie religieuse a eu lieu ce matin à la Cathédrale.
 Nous souhaitons aux jeunes époux tout le bonheur dont ils sont dignes.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Marc Caviolle-Dumoulin, fils du conseiller de préfecture du Lot, vient d'être attaché au cabinet de M. le Ministre de l'instruction publique et délégué dans les fonctions de secrétaire particulier de M. Rambaud. Nos félicitations.

Association Amicale des Médecins du Lot

Nous apprenons que la réunion annuelle suivie d'un banquet, des membres de l'Association Amicale des Médecins du Lot, aura lieu cette année à Gourdon, le lundi 7 décembre prochain.

Monument Pasteur

Dans sa séance du 10 janvier 1896, le conseil de l'Université de Toulouse a décidé d'ouvrir une souscription, en s'adressant à tout le corps universitaire du ressort académique, pour concourir à l'érection du monument qui doit être élevé, à Paris, à Louis Pasteur.
 Aussitôt un comité central, où étaient représentés les trois ordres de l'enseignement public, voulut bien se former et, répondant à son appel, de nombreux comités et sous-comités locaux se constituèrent dans toutes les villes de l'Académie.
 A la date du 6 novembre dernier, la souscription a été déclarée close.
 Voici les résultats obtenus dans le Lot :
 Nombre de souscriptions : 1817.
 Montant des carnets : 1.550 fr. 35.
 Frais divers : 7 fr. 05.
 Sommes reçues : 1.543 fr. 30.

Armée

M. Santenac, lieutenant au 7^e de ligne, passe avec le même grade au 88^e.

Caisse des écoles

Une conférence gratuite sera donnée, dimanche

6 courant, à 4 heures, dans la salle du théâtre, par M. Fournier proviseur du Lycée Gambetta.
 Sujet : *Lamartine*.
 La loge centrale des premières sera mise à la disposition du conférencier.
 Les stalles d'orchestre et le parquet seront réservés pour les sociétaires et les souscripteurs.

Collège de Figeac

Par arrêté ministériel en date du 16 novembre 1896, M. Fabriès (Louis Henri), répétiteur stagiaire au Collège de Figeac, est nommé répétiteur au dit Collège.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 9 novembre

Présidence de M. l'abbé Gary président semestriel.
 M. Combes lit « l'état des recettes du chapitre de Rocamadour en 1797 », communiqué par M. l'abbé Lacout.
 M. l'abbé Teuilières, vicaire à Martel, présenté par MM. Greil et l'abbé Viguié, demande à faire partie de la société, à titre de membre correspondant.
 Il sera statué sur son admission à la séance prochaine.
 Un membre continue la lecture de la monographie du Lot, par M. Paul Armand.

Foire de Cahors du 1^{er} Décembre

La foire de mardi, favorisée par le beau temps, a été très importante. Tous les marchés étaient bien approvisionnés.
 Bœufs ou vaches amenés 250 paires environ, qui se sont vendus de 34 à 35 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage se sont vendus de 500 à 800 fr.
 Les porcs gras se sont vendus de 33 à 35 fr. les 50 kilos, et les jeunes se vendaient de 10 à 20 fr. la pièce, selon grosseur. Il y a une légère hausse.
 Les moutons gras se sont vendus de 0,60 à 0,65 c. le kilo. Les brebis pour l'élevage (avec leur agneau), valaient de 28 à 33 fr. le couple.
 A la Halle. — 130 hectolitres de blé ont été mis en vente, 115 ont été vendus au prix moyen de 16 fr. 25 l'hectol. ; sur 250 hectol. de maïs mis en vente, 235 ont été vendus au prix moyen de 10 fr. 50 l'hectol.
 Les noix valaient 8 fr. 75 l'hectol. ; les pommes de terres 2 fr. 75 les 80 litres.
 Les marchés aux truffes et aux noix ont été particulièrement importants. Malgré leur grande abondance, les prix sont restés assez élevés. Les oies ont été vendues de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 cent. la livre. La truffe s'est vendue de 2 à 3 fr. la livre.
 Sur la place du marché beaucoup de volaille, qui s'est vendue de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la livre ; les dindes valaient 0 fr. 50 cent. la livre ; les œufs étaient à un prix élevé et se vendaient jusqu'à 0 fr. 90 cent. la douzaine.
 Les châtaignes se vendaient de 5 à 6 fr. les 80 litres et les pommes de 3 à 3 fr. 50 les 80 litres.
 Malgré l'affluence d'acheteurs et de vendeurs, il n'y a pas eu de vol, ni d'accidents.

Contravention

Contravention a été relevée contre le nommé Lafage, pour fermeture tardive de son établissement.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 Décembre 1896
 De 3 à 4 heures

Le Soldat de Floréal (P. R.)	Lecocq.
Le Duc d'Olonne (Ouvverture)	Auber.
Les Amourettes (Valse)	Gung'l
Mireille (Fantaisie)	Gounod.
Sympathie (mazurka)	Michel.

Dernières nouvelles

VICTOIRE FRANÇAISE

On télégraphie du Caire :
 La cour d'appel d'Alexandrie a prononcé mercredi matin, son jugement dans l'affaire de la caisse de la Dette.
 La cour s'est déclarée compétente. Elle confirme le jugement de première instance en ce qui concerne l'action intentée par les commissaires français et russes.
 Elle condamne le gouvernement égyptien à restituer le capital et à payer les intérêts à dater du jour du retrait des fonds de la caisse de la Dette.
 Enfin elle condamne le gouvernement conjointement avec les quatre commissaires consentants à tous les frais.
 L'intervention de MM. Herbault et consorts est écartée.
 On sait que le tribunal mixte avait rendu, le 8 juin dernier, un jugement favorable au syndicat des porteurs français et avait condamné le gouvernement égyptien à payer de 250.000 livres, prélevées pour l'expédition de Dongola.
 Le jugement d'aujourd'hui est un triomphe pour la France et la Russie.
 C'est la condamnation de l'Angleterre, à laquelle s'étaient joints les Etats de la Triple.

A l'Imprimerie LAYTOU

Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent
 Livrées dans la journée

SAMEDI 5 DÉCEMBRE

Ouverture de la Boucherie

HÉBRARD

22 — Rue de la Préfecture — 22

CAHORS

Offre les viandes, — 1^o BŒUF — 2^o VEAU — 3^o MOUTON, aux prix ci-dessous indiqués :

Bœuf, 1 ^{re} catégorie	1 fr. 40 le kil.
id. 2 ^e id.	1 fr. 20 »
id. 3 ^e id.	0 fr. 80 »
Veau, 1 ^{re} catégorie	1 fr. 50 le kil.
id. 2 ^e id.	1 fr. 20 »
id. 3 ^e id.	0 fr. 80 »
Mouton, 1 ^{re} catégorie	1 fr. 60 le kil.
id. 2 ^e id.	1 fr. 20 »
id. 3 ^e id.	0 fr. 80 »
Beefsteak.	2 fr. le kil.
Filet mignon.	3 fr. le kil.

Bibliographie

HISTOIRE NATURELLE populaire, par Charles Brongniart, ouvrage paraissant en livraisons et en séries, illustré de nombreuses gravures et de huit magnifiques aquarelles.

Le succès des ouvrages populaires consacrés à l'Histoire naturelle ne peut surprendre personne, car assurément aucune science ne nous touche de plus près et ne nous intéresse davantage.

Qu'est-ce que l'homme ? Qu'est-ce que la nature ? Qu'est-ce que la vie ? Que sont tous ces êtres variés qui nous environnent, ces animaux de tout genre, ces oiseaux, ces insectes, ces innombrables légions d'êtres grands et petits qui peuplent le globe ? D'où venons-nous nous-mêmes ? Quels sont nos ancêtres ? Quels liens nous rattachent aux autres habitants de la Terre ?

Le corps de l'homme n'est-il pas une merveille ? Le mécanisme de l'œil ou de l'oreille, les fonctions du cœur ou de la respiration, la vie physiologique, les mœurs, l'intelligence, l'instinct des animaux, la succession des espèces, les métamorphoses des insectes, les migrations des oiseaux, les poissons, les reptiles, en un mot tous les chapitres d'un livre d'histoire naturelle ne sont-ils pas faits pour frapper l'attention, captiver l'intérêt ?

Nul n'est plus apte à écrire une histoire naturelle au courant de l'état actuel de la science, que M. Charles Brongniart qui, non seulement par sa situation au Muséum d'histoire naturelle de Paris, mais encore par ses travaux personnels, est assurément l'un des écrivains les mieux préparés pour suivre les traces glorieuses de Buffon et de ses successeurs.

Un nombre considérable de gravures et de superbes planches en couleurs, dessinées spécialement par les artistes les plus compétents, illustreront cet ouvrage et compléteront un texte sobre et précis, en mettant sous les yeux du lecteur toutes les curiosités de la vie terrestre. — Cette histoire naturelle sera complète en un volume in-8° Jésus.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition des séries, contre un mandat de 12 fr. adressé à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage, que l'on pourra se procurer chez tous les libraires de Paris et des départements, chez les marchands de journaux et dans les gares se composera d'environ 100 livraisons à 10 centimes ou de 20 séries à 50 centimes.

Il paraît 2 livraisons par semaine. — 5 livraisons forment une série.

DICTIONNAIRE POPULAIRE de médecine usuelle, d'hygiène publique et privée, illustré de 1.270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en séries à 50 centimes une nouvelle édition du Dictionnaire de Médecine usuelle : cette nouvelle édition, complètement refondue, est revue et corrigée par le docteur de Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de le compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère, et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois il a été bien convenu que je conserverais au Dictionnaire sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : Acromogalie, Actinomycose ; Aiguiseurs, Ainhum, Antipyrine, Opération d'Alexander, Baume du Commandeur, Darwinisme, Diphtérie, Grippe ou Influenza, Baume tranquille, Neurasthénie, Peste, Sérothérapie, etc.

D^r de SOYRE.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des séries, en envoyant un mandat-poste de 25 francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris. — Il paraît une série à 50 centimes par semaine.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de

M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

C'est aujourd'hui qu'est mis en vente le 31^e et dernier fascicule de cette admirable publication, publiée sous la direction de M. Armand Dayot, dont le succès dépasse toutes les prévisions. Il ne pouvait en être autrement, étant donné la méthode si claire qui a présidé à l'exécution de cette œuvre unique, où la réalité de l'histoire apparaît si vivante derrière le fourmillement des images les plus fidèles.

Voici un extrait des 6 planches contenues dans ce dernier fascicule :

Le festin de Balthazar (estampe satirique). Proclamation du général Bonaparte, le 19 brumaire à onze heures du soir.

Washington, général en chef des troupes américaines.

Fac-similé de l'acte de mariage de Bonaparte et de Joséphine de Beauharnais.

Note finale de l'ouvrage et Tableau iconographique.

Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif, etc.

Prix de ce fascicule in-4° oblong... 60 c.

LE POUR ET LE CONTRE, journal financier, 1, rue de la Bourse, Paris. Abonnement 10 fr. par an. — Sommaire du N° du 29 novembre : 1° La réforme monétaire en Russie. — La situation économique aux Etats-Unis.

Le pour et le Contre : La Foncière-Transports.

Revue du marché. — L'emprunt espagnol. — L'Acétylène Pictet. — Valeurs d'Assurances. — Chronique des Mines d'Or. — Chronique du Centre. — L'Acier Harvey. — Chronique du Nord. — Forges de Viréux Molhain. — Valeurs américaines.

Nouvelles et Informations. Assemblées et Dividendes; Compagnie générale et Continentale d'Eclairage. — Gaz de Bordeaux. — Houillères et chemin de fer d'Epinae. — Société Métallurgique Austr-Belge.

2° Forges et Aciéries de Huta-Bankowa. — Immeubles de France.

3° Bilans, coupons, avis divers, côtes et tirages.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 — PARIS —
 La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'adresser à M. DUEZ, Directeur
 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

LA Grande Encyclopédie
 PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
 BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
 H. DERENBOURG, prof. à l'Ecole des langues orientales. H. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
 A. GIRY, professeur à l'Ecole des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
 D. L. HAÏN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.	La Grande Encyclopédie se vend séparément d'une multitude de volumes indiqués de l'omission.	Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant	Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs	Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

EXPOSITION



CAHORS 1881

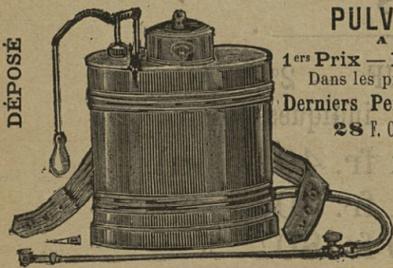
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
 1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
 Dans les principaux Centres viticoles de France
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
 Chevalier du Mérite Agricole
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
 NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale
 de toutes les
AFFECTIONS
 de la PEAU
 Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.
 Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, M^{ed} Sp^{ec}, ancien Aide-Major des Hôpitaux N^{os} 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

LE GOURMET
 REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :
 Franco 5 fr.
 Etranger 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.
 Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
 POUR
LA POSE DES DENTS
 Le Recensement
 et toutes les Opérations relatives
 à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
 Chirurgien-Dentiste
 16 Rue du Maréchal Brune
 BRIVE (Corrèze)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES
 Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
 Successeur
 2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année
PIANOS ENTièrement NEUFS
 Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines
 LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
 en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
 Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :
 Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
 Prix : 3 fr. (franco poste).
 5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).